

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 22  
Votants 27  
Quorum 14

### L'an deux mille vingt trois

Le : 14 décembre

Le Conseil Municipal de **la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Pierre MARCOUX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2023 12 12

**OBJET : BUDGET COMMUNAL 2024 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1 et L.2121-29,

Vu le budget primitif de la commune, adopté lors de la séance du 06 avril 2023, et les décisions modificatives n°1 du 28 septembre 2023, n°02 du 20 novembre 2023 et n°03 du 14 décembre 2023,

Considérant que dans l'attente du vote du budget par le conseil municipal en début d'année prochaine, il est nécessaire pour la continuité des engagements de la collectivité d'accorder au maire la possibilité de mandater certaines dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2024, dans la limite de 25 % du montant des crédits inscrits au budget d'investissement 2023, non compris les annuités de la dette,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour, 6 abstentions) :

- autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes-à-réaliser) au budget communal de l'exercice 2023, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024,

- précise que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

Article	Opération	Crédits ouverts au budget 2023 (BP + DM)	25 %
2031	Frais d'études	89 364,70 €	22 341,17 €
2051	Concessions et droits similaires	21 052 €	5 263 €
2041411	Subventions d'équipements versées Communes du GFP de rattachement	491,88 €	122,97 €
2041511	Subventions d'équipements versées GFP de rattachement	542 €	135,50 €
2041582	Subventions d'équipements versées Autres groupements	85 473,11 €	21 368,27 €
2046	Attributions de compensations d'investissement	249 €	62,25 €
2116	Cimetières	30 000 €	7 500 €
2128	Immobilisations corporelles Autres bâtiments publics	29 014,46 €	7 253,61 €
21312	Immobilisations corporelles Bâtiments scolaires	756 017,13 €	189 004,28 €
21318	Immobilisations corporelles Autres bâtiments publics	18 168,73 €	4 542,18 €
2138	Immobilisations corporelles Autres constructions	160 238,40 €	40 059,6 €
2152	Immobilisations corporelles Installations de voirie	5 000 €	1 250 €
21571	Immobilisations corporelles Matériel roulant	168 503 €	42 125,75 €
2158	Immobilisations corporelles Autres installations	27 337,60 €	6 834,40 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 465 €	4 366,25 €
2184	Immobilisations corporelles Mobilier	4 100 €	1 025 €
2188	Autres immobilisations corporelles	24 030 €	6 007,50

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 19 décembre 2023

Le Maire  
Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,  
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :